

Point 37 : Egalité Femmes-Hommes – Présentation du rapport annuel 2015

Intervention : Katell FAVENNEC (Nantes)

Madame la présidente, chers collègues,

Nantes Métropole mène depuis de nombreuses années une politique en faveur de la mixité, de la diversité et de l'égalité dans ses services. L'égalité Femmes-Hommes, malgré des décennies de combat, reste un sujet majeur où beaucoup d'objectifs restent à atteindre. Notre agglomération et nos communes ont de larges champs d'actions pour intervenir en tant qu'institutions bien évidemment mais surtout en tant qu'employeurs.

La double journée est une réalité pour un grand nombre de femmes salariées ; un travail ambitieux doit être mené pour faire reculer ces inégalités insidieuses que sont les inégalités face au temps. Le temps de travail est le premier facteur discriminant pour les femmes, et pour leur faciliter davantage la gestion de ces doubles journées, les services publics que peuvent offrir nos villes sont déterminants. Places en crèche, accueil périscolaire accessible à tous, plan de mobilité adapté, plan santé... sont de véritables atouts dans le quotidien de chacun et donc de chacune.

La quasi-totalité des élus présents ici se diront sans doute en faveur de plus d'égalité entre les femmes et les hommes. Pourtant, j'aimerais rappeler à tous que 80% des emplois à temps partiel en France sont occupés par des femmes et contrairement à ce que certains voudraient faire croire ce n'est pas forcément par choix. Si je vous parle du temps partiel subi, ce n'est pas seulement pour expliquer le gouffre qu'il existe entre les salaires des femmes et des hommes. C'est pour mettre en lumière des choix législatifs incohérents fait au nom de la compétitivité ou de la flexibilité et qui impactent principalement les salariées femmes.

La loi Fillon a permis de favoriser fiscalement les emplois précaires et le temps partiel. La récente loi dite «travail» permet d'augmenter les durées maximales de travail (notamment pour les cadres), renforce les possibilités pour l'employeur de modifier de façon unilatérale les horaires et le temps de travail, au lieu de réduire sa durée légale pour faire converger celui des hommes et des femmes. Nous le voyons, le chemin risque d'être infiniment long pour gagner l'égalité réelle dans notre pays si ces politiques du moins disant social ne cessent pas.

Toutes ces inégalités, nous les retrouvons aussi dans l'emploi au sein de notre collectivité. Quand les hommes représentent 66% des effectifs, 80 % des agents à temps partiels sont des femmes et leur rémunération sont inférieures de 100 € à celle des hommes.

La Charte Européenne pour l'Égalité entre les Femmes et les Hommes signée en 2015 et le rapport présenté aujourd'hui pose le diagnostic. Les élus communistes soutiennent pleinement les engagements pris par la métropole pour inscrire l'égalité professionnelle dans sa gestion quotidienne des ressources humaines qui permettent de modifier les lignes dans notre collectivité.

Mais ce sont surtout des lois en faveur du progrès social qui nous permettront concrètement d'avancer vers une égalité réelle et donc satisfaisante.

Je vous remercie de votre attention.